

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
Le Ministre

—
BCIP/TD/DD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

14.06.2010*002847

Madame le Député,

Par lettre du 4 juin, vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par Mme [REDACTED], sa fille [REDACTED], de nationalité [REDACTED], et par M. [REDACTED], de nationalité [REDACTED], pour se rendre à Saint-Pierre-et-Miquelon, en raison du refus opposé à leur demande de visa aéroportuaire par les autorités canadiennes.

Dès réception, j'ai transmis votre correspondance à mes services en leur demandant d'examiner ce dossier avec attention. Soyez assurée que je ne manquerai pas de vous tenir informée des éléments de réponse qui me seront fournis.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de mes hommages respectueux.



Bernard KOUCHNER

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP